Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 53 (1961)

Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

53e année

Octobre 1961

Nº 10

Accord sur les nouvelles conditions de travail dans l'horlogerie

Par Adolphe Graedel

Réunie à Neuchâtel, samedi 23 septembre, l'assemblée des délégués FOMH de l'industrie horlogère a examiné la situation générale dans l'industrie de la montre, le référendum contre le statut de l'horlogerie, ainsi que le projet d'accord général relatif aux nouvelles conditions de travail pour la période des trois prochaines années, négocié avec la Convention patronale de l'horlogerie.

Les délibérations furent conduites sous la présidence de nos collègues Emile Giroud, vice-président de la FOMH, et André Ghelfi, secrétaire central. Lucien Huguenin, notre nouveau secrétaire central qui s'occupera spécialement de l'industrie horlogère à l'avenir, avait pris place à la table présidentielle et fut l'objet d'une chaleureuse ovation.

La situation générale

L'assemblée suivit avec le plus vif intérêt le rapport sur la situation dans l'horlogerie, qui peut être résumée brièvement comme suit:

Depuis plus d'un an, le chômage a fait place à une pénurie de main-d'œuvre nécessitant le recours accru aux travailleurs étrangers, principalement aux ouvrières italiennes. Les exportations horlogères sont en progression par rapport à l'année 1960, et si la conjoncture actuelle se poursuit jusqu'à la fin de l'année, le nombre des montres exportées atteindra un nouveau record, tandis que, en valeur, les chiffres de 1957 seront rattrapés à nouveau pour la première fois.

C'est dire que le prix moyen par pièce à l'exportation a fléchi durant ces dernières années, spécialement au cours de la récession de 1958 et de 1959. Les nouveaux procédés de fabrication dans diverses branches de l'horlogerie, les progrès de la mécanisation, voire de l'automation, permettent d'augmenter le potentiel de production en dépit de la pénurie de main-d'œuvre et de réduire les prix de revient.